



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2022-12-102

L'an deux mille vingt-deux le quinze décembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Carine DUNAND, Stéphane GRAFF, Philippe LEGOUX, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Stéphanie PERNOD

Absents : Néant

Absents excusés : Ghislaine GACHET-PONNAZ, Franck PRADEL, Stéphanie GRASSINI

Procurations : Stéphanie GRASSINI donne procuration à Yann JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne procuration à Pierre BESSY, Franck PRADEL donne procuration à Solange COOKE

Secrétaire de séance : Sophie JUELLE

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 décembre 2022

**N° D2022-12-102 OBJET : ETAT DES RESTES A REALISER DU BUDGET
ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT –
EXERCICE 2022 A REPORTER SUR L'EXERCICE 2023**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité d'assurer les mandatements des dépenses engagées au cours des derniers mois, prévues sur l'exercice 2022 sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice et propose de reporter les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2023.

▪ **Dépenses**

Imputation		Désignation	Somme à reporter en 2023 H.T.
2031	Frais d'études	INFRAROUTE – AEP – PLAN DE MEURET	4 800,00 €
2315	Immobilisations en-cours	INGENIERIE DU MT-BLANC – AEP REON/ RTE DES GRANGES	9 422,50 €
2315	Immobilisations en-cours	RESEAUX CONTROLE – Etudes PLAN DE MEURET	4 590,00 €
2315	Immobilisations en-cours	MONT-BLANC MATERIAUX – Réseaux Route de la Tonnaz	10 203,06 €
2315	Immobilisations en-cours	BENEDETTI-GUELPA – Seuil du Pont de l'Ile	30 302,15 €
TOTAL			59 317,71 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- ADOPTE l'état des restes à réaliser tel que figurant dans les tableaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur cet état.

Amendements : Néant

<u>Adoption :</u>	Conseillers présents	12
	Procuration.....	03
	Votants.....	15
	Pour	15
	Contre	00
	Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Sophie JUELLE

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 19/12/2022. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.